

Fiche pédagogique

Quels sont mes droits et mes devoirs sur Internet ?

Vinz et Lou
influenceur(s)



DESCRIPTIF DE L'ATELIER

Âge	7-12 ans
Niveaux	Cycles 2 et 3
Contexte	<p>La « Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques » mise en place par le Ministère de l'Éducation nationale, dans le cadre de l'éducation au numérique, consacre sa deuxième partie à 5 articles détaillant comment « Faire du numérique un espace de droit ».</p> <p>Rédigé en partenariat avec la CNIL, l'ARCOM et le CLEMI, ce document institutionnel permet à chacune et chacun d'exercer une citoyenneté éclairée dans un monde où le numérique est de plus en plus présent.</p> <p>Afin d'introduire votre séance, vous pouvez consulter le parcours, la vidéo et/ou le quiz « Être citoyen numérique, ça te dit ? » qui introduit la Charte ou celui de la première partie de la charte « Comment le numérique nous donne le pouvoir d'agir ? ».</p>
Résumé de l'atelier	<p>Dans cet atelier, les enfants découvrent que Vinz est victime de plagiat et de moquerie. Il explique à Lou, qu'en ligne et hors ligne, les mêmes droits s'appliquent notamment concernant la propriété intellectuelle. Il lui explique aussi que les moqueries ne s'effacent pas sur internet, et ont une diffusion plus large.</p>
Objectifs pédagogiques de l'atelier	<ul style="list-style-type: none">> Comprendre que le droit s'applique dans le monde numérique.> Comprendre les notions de respect de la vie privée et de protection des données personnelles.> Comprendre que sur Internet, je dois respecter l'autre.> Connaître les notions de liberté d'expression et de liberté d'opinion.> Connaître les moyens de faire respecter ses droits en ligne.> Comprendre le concept de propriété intellectuelle.
Thèmes abordés	Droits et devoirs en ligne
Ressource utilisée	Épisode Vinz et Lou influenceurs « Quels sont mes droits et mes devoirs sur Internet ? »
Lien avec les programmes scolaires	Éducation aux médias et à l'information de cycles 2 & 3 : <ul style="list-style-type: none">- Découvrir ses droits et ses responsabilités dans l'usage des médias.- Connaître ses droits et responsabilités dans l'usage des médias (Citoyenneté et capacité à agir).
Lien avec PIX	Compétence 4.1 Sécuriser l'environnement numérique Accéder à un usage sûr pour produire, recevoir et diffuser de l'information (Domaine 2 – Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information). Compétence 4.2 Protéger les données personnelles et la vie privée Comprendre la différence entre sphère publique et privée.
Durée de l'atelier	1 heure et 10 minutes
Matériel	<ul style="list-style-type: none">- Un ordinateur ou une tablette connectés- Un vidéoprojecteur ou TNI

DÉROULÉ DE L'ATELIER



1	Introduction et émergence des représentations	5 min
<p>Dans un premier temps, pour faire émerger leurs représentations, faites réagir les élèves autour de cette question : Peut-on tout dire, tout faire sur Internet ?</p>		<p>Piochez dans les questions suivantes pour initier d'autres réactions ou relancer l'attention de vos élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon vous, y a-t-il des règles à respecter sur Internet ? Lesquelles ? - En ligne ou pas, les règles sont-elles les mêmes ?
2	Visionnage	2 min
<p>Vidéo projetée : Quels sont mes droits et mes devoirs sur Internet ? Projetez au groupe la vidéo une première fois pour un visionnage collectif. Si nécessaire, la projeter une deuxième fois et fournir aux élèves, si vous le souhaitez, les questions de décryptage.</p>		
3	Décryptage	15 min
<p>Décryptez ensemble le scénario du dessin animé à l'aide des pistes de questions/débat suivantes.</p>		
<p>Pourquoi Vinz est "saoulé" ?</p>	<p>Pistes de réponse : Vinz est "saoulé" parce que plusieurs personnes ne respectent pas ses droits. Par exemple, Arthur ne s'est pas juste inspiré de Vinz, il a complètement copié Vinz : il a copié le thème, le ton, la présentation de sa chaîne sans citer son auteur. Il fait ce que l'on appelle du plagiat. Lorsque l'on crée un contenu original sur une plateforme quelle qu'elle soit, nos créations sont protégées par le droit de propriété intellectuelle. Ce droit garantit à son créateur la propriété exclusive : ce qui veut dire qu'il n'a pas le droit d'être copié, et que son contenu ne peut pas être volé et utilisé par quelqu'un d'autre sans que le nom de l'auteur soit mentionné.</p>	
<p>Selon Vinz, en ligne ou pas, a-t-on les mêmes droits ? Pourquoi ?</p>	<p>Pistes de réponse : Que l'on soit en ligne ou non, nos droits restent les mêmes. Lorsqu'on utilise Internet, on ne cesse pas d'être un citoyen : on continue de vivre en société, même à travers un écran. Les lois et les règles qui protègent les personnes dans la vie quotidienne s'appliquent également dans l'univers numérique. Internet est un espace de vie à part entière, où chacun doit être respecté et protégé.</p>	
<p>Quels sont les droits que Vinz revendique ?</p>	<p>Pistes de réponse : Vinz revendique le droit de propriété intellectuelle (ne pas se faire voler ses créations), le droit au respect de sa vie privée et de ses données personnelles (ne pas se faire prendre en photos sans son accord) ou encore le droit au respect (ne pas se faire insulter).</p>	
4	Messages clés à retenir	5 min
<p>> Internet est un espace de vie à part entière, où chacun doit être respecté et protégé. > En ligne, le respect de la vie privée et la protection des données personnelles, la liberté d'expression et d'opinion, la propriété intellectuelle s'appliquent à soi et aux autres. > Que l'on soit victime ou simple témoin d'un manque de respect, on n'hésite pas à en parler avec un adulte.</p>		

Après la discussion, passez à une phase de réinvestissement des connaissances afin d'aller plus loin, à l'aide du quiz associé à la vidéo ou dans le parcours dédié à cette thématique.

Question 1 : Pourquoi est-ce un problème de copier le contenu de quelqu'un sur Internet sans demander ?

Bonne réponse : Parce que c'est **du vol** d'idées.

Analyse : S'approprier le travail (en tout ou en partie) de quelqu'un d'autre, sans le citer, c'est du **plagiat**. La personne ne respecte pas le **droit de propriété intellectuelle** et c'est **puni par la loi**. En revanche, on peut s'inspirer d'un artiste, d'une œuvre, d'une idée que l'on admire pour créer quelque chose, le parodier ou encore lui rendre hommage.

Question 2 : Que veut dire respecter la vie privée de quelqu'un d'autre ?

Bonne réponse : Lui demander avant de diffuser son image, sa voix ou des informations sur lui.

Analyse : Le **respect de la vie privée** veut dire que l'on **n'a pas le droit de partager une donnée personnelle de quelqu'un** (image, adresse, nom ou contacts de quelqu'un) **sans son accord**. On n'a pas non plus le droit de l'espionner, ou de surveiller ses activités en ligne sans **son consentement, sauf si cette activité est rendue publique par son auteur** (par exemple, les créateurs de contenu en ligne).

Pour exposer quelqu'un sur internet : il faut qu'il soit d'accord !

Question 3 : Pourquoi Vinz compare-t-il l'école à Internet ?

Bonne réponse : Il veut montrer que sur Internet les choses peuvent aller beaucoup **plus vite** et faire **plus de dégâts**.

Analyse : Quand on publie quelque chose en ligne, ce contenu peut être vu, copié ou partagé très rapidement et à un très grand nombre de personnes : il peut **devenir "viral"**. Même si on le supprime, il reste "stocké" en ligne et laisse des **traces**. Enfin, même caché derrière un écran, **personne n'est anonyme**.

Question 4 : Que faut-il faire si quelqu'un ne respecte pas nos droits sur Internet ?

Bonne réponse : **En parler** à un adulte et le **signaler**.

Analyse : Quand quelqu'un ne respecte pas nos droits ou ceux de nos amis sur Internet, **il ne faut pas rester seul**. **Parler à un adulte de confiance** (un parent, un professeur...) permet d'avoir de l'aide. **Signaler le contenu** (sur l'application ou le site) permet aussi de faire stopper ce qui ne va pas, et d'empêcher que cela arrive à d'autres.

Question 5 : Pourquoi parle-t-on aussi de devoirs quand on utilise Internet ?

Bonne réponse : Parce qu'on doit **faire respecter nos droits et ceux des autres**.

Analyse : Utiliser Internet, c'est **prendre soin de soi et des autres** : ne pas insulter, ne pas se moquer, ne pas partager de rumeurs, de fausses informations ou de contenus privés sans l'accord de l'autre... C'est **être responsable de ce que l'on dit, de ce que l'on fait ou partage**.

Consigne : Que ferais-tu si... ?

Constituez des groupes de 3 à 5 élèves et proposez à vos élèves des mises en situation, pour réfléchir à ce qu'ils auraient fait, ou pourraient faire à la place de Vinz.

Pour simplifier le travail, prenez les thèmes abordés dans l'épisode séparément :

- Que feriez-vous si quelqu'un s'appropriait votre création ? Et si c'était la création d'un de vos amis ?
- Que feriez-vous si quelqu'un se moquait de vous sur internet ? Ou d'un de vos amis ?
- Que feriez-vous si quelqu'un partageait une photo de vous sans votre accord ? Ou la photo d'un de vos amis ?

